

Patric PAC. Vote du budget 2018.
12 avril 2018

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je ne peux que conforter, malheureusement, les propos de Monsieur le Maire.

Je dois à la vérité de vous faire part de mes craintes pour l'avenir des Saintes.

L'Etat avance à marche forcée, et ne tient pas ses engagements.

J'en veux pour preuve les baisses constantes de nos dotations.

Pour cette seule année 2018, malgré les multiples promesses de nos gouvernants, la Commune voit une nouvelle fois sa dotation globale de fonctionnement perdre 28.846 Euros soit 7.40 % de son montant.

La dotation 2018 s'élèvera donc à 361 mille 093 Euros.

Je ne ferais pas offense à votre mémoire en vous rappelant le montant de notre dotation 2013 soit 1 million 437 mille 083 Euros.

Pourquoi 2013 ?

Parce qu'il s'agit de la dernière année où notre Commune a pu exercer pleinement l'ensemble de ses prérogatives et préparer l'avenir des saintoises et des saintois.

Nous reviendrons plus tard sur cette période 2013 – 2018 puisque j'ai voulu réaliser un petit exercice nous permettant de calculer selon les nouvelles directives ministérielles d'encadrement des dépenses de fonctionnement, joliment emballées, sous l'appellation « dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités ».

Je vous renvoie aux articles 13 et 29 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques.

L'article 13 fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales.

L'article 29 dispose que les collectivités s'engageront sur un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que sur un objectif de réduction du besoin de financement.

Celles dont la capacité de désendettement dépasse un plafond national de référence s'engageront sur une trajectoire d'amélioration de celle-ci.

Ainsi donc, après nous avoir ponctionné, puis démembré et prochainement absorbé dans des intercommunalités lointaines, l'Etat entend nous encadrer de la manière la plus rigoureuse qui soit.

L'Association des Maires de France le souligne : « le rétablissement des comptes publics ne peut continuer à être financé par les seuls budgets locaux au risque désormais de peser sur les services à la population et l'aménagement du territoire ».

La Cour des Comptes elle-même indique : « Il convient d'éviter que l'accentuation de la contrainte financière qui pèse sur la gestion des collectivités locales, notamment du fait de la baisse des concours financiers de l'Etat, provoque une augmentation des impôts locaux ».

Pourtant, nos communes peuvent être en mesure de démontrer au plus haut niveau de l'Etat la qualité de leur gestion.

Nous n'avons pas à rougir de ce que Monsieur le Maire et ses Conseils Municipaux ont accompli depuis juin 1995 et je tiens à remercier une nouvelle fois Pierre Antoine SALMOCHI et Jean Marie BOISSET, mes prédécesseurs, qui ont conduit notre Commune sur la voie du redressement.

De 19 millions 396 milles euros de dette, hérités du passé, nous en sommes aujourd'hui à 943 mille 333 Euros de dette en 2018.

Notre dette par habitant a donc diminué de 5.541 Euros à 269,52 Euros, soit une baisse de 95,14%.

Dans le même état d'esprit, nous n'avons pas augmenté le taux de la part communale des impôts locaux depuis 1996, soit 22 ans de stabilité fiscale.

Le prix du domaine public, lui aussi, est resté stable pour la même période après une baisse de 20% en 1996.

Pour autant, notre volonté politique ne s'est pas focalisée sur la seule maîtrise des dépenses publiques, elle s'est également axée sur la nécessité de répondre aux besoins des saintoises et des saintois et de doter notre station balnéaire des moyens nécessaires pour garantir son avenir.

Parmi les grands axes de notre action publique, je citerais notre politique touristique avec la création des cinq tranches de la promenade du bord de mer, la rénovation de notre office de tourisme, la rénovation du relais culturel, les classements des Saintes Maries en station touristique et en station de tourisme, le refus de perdre notre image de marque et notre identité au profit de l'intercommunalité.

Mais ne nous y trompons pas. Le refus de transfert n'est pas un refus de dialogue c'est une volonté de pouvoir dialoguer et de pouvoir coopérer à armes égales avec nos partenaires sans que des choix contraires à l'avenir des Saintes ne nous soient imposés.

La coopération oui, le diktat non.

Le développement touristique et le renfort de l'attractivité, ce sont aussi la rénovation intégrale de tous nos quartiers puisque la quasi totalité de notre village a été rénové, la création d'aires de stationnement pour les véhicules légers comme pour les camping-cars.

Ces actions ont été poursuivies au travers de la SEMIS, notre outil économique et touristique qui permet de faire vivre l'économie locale par la diversité des offres qu'elle propose, complémentaires des hôtels, des meublés et des chambres d'hôtes de notre station.

Je citerais un autre grand volet de notre politique publique : la petite enfance, l'enfance et le périscolaire.

La rénovation intégrale du groupe scolaire, la création de la micro-crèche, la construction du complexe sportif, autant d'éléments essentiels pour nos jeunes.

Oui, nous pouvons être fiers de ce qui a déjà été accompli, comme nous pouvons être fiers des programmes pluriannuels qui sont en cours.

Les classes numériques dans l'école sont une réalité, le développement du wifi gratuit dans le village aussi, les Saintes font partie intégrante du XXIème siècle.

Alors oui, nous allons poursuivre dans la même voie.

Oui, l'espace muséal et culturel sera bientôt une réalité pour permettre à tous, saintois et visiteurs, de découvrir un patrimoine méconnu de notre pays, son volet archéologique, l'histoire maritime de la Camargue, mais également pour que l'accès à la culture soit facilité à tous ceux qui le désirent avec une médiathèque de la plus haute qualité qui soit.

Oui, la maison médicale va bientôt sortir de terre.

Avec ou sans l'accord des services de l'Etat et plus précisément de l'agence régionale de santé, nous travaillons chaque jour pour que les saintoises et les saintois puissent bénéficier de cet outil indispensable à la santé publique.

Oui, l'aire de stationnement des Launes va être réalisée, dès septembre 2018, pour valoriser ce secteur de notre village.

Le parking des Salicornes, à l'entrée du village, suivra prochainement.

Oui, nous avons prévu une deuxième tranche pour la vidéoprotection pour favoriser la sécurité publique, y compris dans les hameaux.

Il en sera de même avec la deuxième tranche du wifi public, qui va se construire autour du programme européen « wifi 4 EU » pour lequel nous avons déjà pris rang.

Oui, le raccordement par fibre optique des services municipaux et la mutualisation de nos connaissances pour une meilleure réactivité au profit des saintoises et des saintois va se réaliser.

Oui, il existe une véritable volonté d'acquérir des matériels électriques, projet que nous avons initié en 1998, voici 20 ans, et qui avec l'amélioration des technologies, devient chaque année une réalité du quotidien.

Les services techniques en sont de plus en plus équipés, des bornes de recharge électrique sont en cours de réalisation et d'autres verront le jour.

Vivre dans le Parc de Camargue implique certaines exigences mais notre image touristique dépend de cette qualité.

Oui, nous avons rénové les hameaux et non ils n'ont pas été oubliés.

Bientôt, les logements sociaux de Pioch Badet seront inaugurés. Ils sont réalisés en coopération avec ACCM et la SEMPA.

Bientôt, les immeubles communaux de Petite Camargue et de Pin Fourcat seront rénovés, à leur tour, et nos associations pourront bénéficier ainsi des meilleures conditions de travail dans le village comme dans les hameaux.

Les activités physiques et sportives constituent aussi un volet important pour nos visiteurs comme pour nos administrés.

Des parcours de santé vont être installés et ils permettront à toutes les catégories d'âges de trouver un intérêt renouvelé à parcourir leur village en profitant de ces nouveaux équipements.

Tout cela nécessite bien sûr des financements, des demandes de subvention, des dossiers toujours plus lourds et plus compliqués à monter et c'est le rôle des élus que de chercher les meilleures sources de financement pour réaliser les équipements dont les Saintes ont besoin.

Alors revenons quelques minutes au petit exercice dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Je ne reviendrais pas sur la capacité de désendettement de notre Commune, j'en ai parlé.

Je vais plutôt vous faire part de ce que l'on appelle le taux de croissance annuel moyen qui est un outil utilisé classiquement pour décrire l'évolution de nos collectivités.

L'exercice que le Gouvernement a imposé aux « collectivités à dépenses encadrées » les a obligées à calculer ce taux qui doit être compris pour une commune vertueuse entre 0,75% et 1,65%.

A moins de 0,75%, vous vous situez dans une commune non règlementée.

Et bien mes chers collègues le taux de la Commune des Saintes Maries est de 0,63%.

Autre signe, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement calculées conformément à la circulaire N°87 / 2018 du 26 mars 2018.

Là aussi, notre Commune affiche des résultats de dépenses parfaitement maîtrisées.

Comme vous avez pu le constater dans les documents qui vous ont été remis, les comptes administratifs, le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale et celui de la Commune, reflètent une politique budgétaire maîtrisée.

Rappelez-vous que nous avons transféré à l'ACCM en 2014, un budget annexe de l'eau et de l'assainissement exempt de tout emprunt, dans la perspective de la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Nous ne faisons pas peser sur les saintoises et les saintois des dépenses inconsidérées.

Nous poursuivrons notre politique d'investissement actif.

Nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement.

Nous n'avons recours à l'emprunt que de manière ponctuelle et nous ne subordonnons ce recours qu'à l'éventuel défaut de subventions publiques.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et le Conseil Régional répondent favorablement à nos demandes de subvention.

Leurs financements nous permettent d'agir plus vite pour l'amélioration du cadre de vie de nos administrés.

Nous poursuivons ce partenariat essentiel pour la Commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble des services municipaux qui contribuent chaque jour au bon fonctionnement de la Commune et nous permettent de remplir les objectifs fixés.

Les Saintes vont continuer à évoluer positivement et je suis confiant dans l'avenir.

Je vous remercie.

Patrick PAC.